



## PREFECTURE DE LA REUNION

### SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DES MOYENS ET DE LA LOGISTIQUE

BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES  
ET DE L'ACTION SOCIALE

**ARRETE n° 2388 /SG/SML/BRHAS**  
autorisant l'ouverture d'un concours pour le recrutement  
d'un Agent des Services Techniques  
employé(e) de maison polyvalent(e)

### **LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

**VU** le décret n° 90-715 du 1er août 1990 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des agents des services techniques des administrations de l'État ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

**VU** le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'Intérieur ;

**VU** l'arrêté ministériel du 26 juillet 1991 relatif aux règles générales d'organisation du concours de recrutement et de l'examen professionnel des agents des services techniques des administrations de l'État ;

**VU** l'arrêté ministériel du 6 mars 2007 portant délégation en matière de recrutement et de gestion des personnels techniques de service et ouvriers (corps des agents des services techniques, des ouvriers professionnels, des maîtres ouvriers) ;

**VU** l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 24 avril 2007 autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'agents des services techniques du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire (services déconcentrés) (femmes et hommes) ;

**SUR** la proposition du secrétaire général de la Préfecture ;

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1er** : Un concours est ouvert à la Préfecture de La Réunion pour le recrutement d'un agent des services techniques (femmes et hommes) : un (e) employé(e) de maison polyvalent(e) dans une résidence du corps préfectoral.



## PREFECTURE DE LA REUNION

- 2 -

ARTICLE 2 : La date de clôture des inscriptions est fixée au **lundi 27 août 2007**.

La date de l'épreuve écrite de présélection est fixée au lundi 17 septembre 2007.

ARTICLE 3 : Ce concours est ouvert aux candidats satisfaisant aux conditions des articles 5 et 5 bis de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

ARTICLE 4 : Le concours comporte une épreuve écrite de présélection, une épreuve pratique et une épreuve d'entretien avec le jury.

L'épreuve écrite de présélection est destinée à vérifier les connaissances de base en matière d'écriture et de calcul ainsi que les capacités du candidat au raisonnement ; cette épreuve comprend la réponse à un questionnaire à choix multiple (durée 30 minutes - coefficient 1).

Cette épreuve est notée de 0 à 20.

A l'issue de cette épreuve, le jury établit la liste des candidats admis à participer aux deux autres épreuves :

- l'épreuve pratique (durée totale : 30 mn - coef. 3) :

« mise en situation dans le poste »

destinée à vérifier les connaissances et les aptitudes techniques du candidat.

- l'épreuve d'entretien avec le jury (durée : 15 mn - coef. 3).

Les épreuves de la phase d'admission sont notées de 0 à 20.

ARTICLE 5 : Après le déroulement des épreuves d'admission, le jury déclare admis le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de points pour l'ensemble des épreuves et après application des coefficients mentionnés ci-dessus.

Il dresse, en outre, une liste complémentaire.

ARTICLE 6 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté

**Saint-Denis, le 26 juillet 2007**

Pour Le Préfet,  
Le Secrétaire Général

Signé

Franck-Olivier LACHAUD



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## PREFECTURE DE LA REUNION



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## PREFECTURE DE LA REUNION